

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le quatorze juin deux mille vingt-quatre à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Maryvonne GRENIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 32
DATE DE LA CONVOCATION	07/06/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	21/06/2024

OBJET :**Comptes Administratifs 2023****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Zoubida
EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent
MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M.
Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M.
Richard GAZIGUIAN , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne
COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR ,
Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José
ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Olivier PAUCHON procuration à M. Vincent MEDILI, M. Cédryc AUGUSTE procuration à
M. Richard GAZIGUIAN, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, Mme Mélissa
FOULQUE procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Gil SILVESTRI procuration à
Mme Martine BOUCHARDY, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M.
Alain BLANC procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Christophe PIERREL procuration à
Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme
Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :

M. Daniel GALLAND

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Zoubida
EYRAUD-YAAGOUB, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir
ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le Compte administratif de l'exercice 2023, qui est soumis à votre approbation, est présenté selon l'instruction comptable M57 pour le budget général et selon l'instruction M4 pour les autres budgets annexes.

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente l'exécution du budget. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice.

Les restes à réaliser en investissement et les rattachements de charges et produits en fonctionnement sont pris en compte dans le calcul des résultats du compte administratif.

Conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient, après le vote du compte administratif, d'en affecter les résultats.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de notre assemblée. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice 2023 tenant compte du report du résultat 2022.

L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

Dépenses 2023	47 956 882,09
Charges à caractère général	10 734 252,67
Charges de personnel	24 126 464,68
Atténuations de produits	1 753 687,45
Autres charges de gestion courante	7 471 309,32
Charges Financières	728 433,39
Charges Spécifiques	28 205,71
Provisions pour risques et charges	20 000,00
Opérations d'ordre	3 094 528,87
Recettes 2023	60 720 790,90
Atténuations de charges	109 421,40
Produits des services	5 362 070,59
Dotations et Subventions	9 014 568,37
Impôts et Taxes	44 472 306,22
Autres produits de gestion courante	1 404 380,22
Produits spécifiques	339 019,54
Opérations d'ordre	19 024,56
Résultat de l'exercice 2023	+ 12 763 908,81
Excédent reporté 2022	+ 34 274 457,45
Excédent de Clôture 2023 Section de Fonctionnement	+ 47 038 366,26

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET GENERAL

Section d'Investissement

Dépenses 2023	25 515 820,39
Frais d'Etudes et Insertions	289 697,60
Subventions d'Equipement versées	7 719 505,54
Immobilisation corporelles	1 590 829,80
Travaux	9 854 344,85
Capital de la dette - Cautionnement	5 400 634,47
Opérations d'ordre	546 378,16
Opérations pour compte de tiers	114 429,97
Recettes 2023	24 620 400,22
Emprunt	5 002 140,00
Subventions	3 159 372,62
Excédent de fonctionnement capitalisé	10 430 182,79
Taxe d'Aménagement	1 290 120,48
FCTVA	949 590,79
Remboursement travaux	41 090,88
Immobilisations Financières	75 000,00
Opérations d'ordre	3 621 882,47
Opérations pour compte de tiers	51 020,19
Résultat de l'exercice 2023	- 895 420,17
Déficit reporté 2022	+ 4 235 662,07
Solde des Restes à Réaliser	- 21 913 247,04
Déficit de Clôture 2023 Section d'Investissement	- 18 573 005,14

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 18 573 005,14 €
- Excédent reporté en investissement - Article 001 : + 3 340 241,90 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 28 465 361,12 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU**Section de fonctionnement**

Dépenses 2023	866 098,07
Charges à caractère général	810 711,53
Charges Financières	55 386,54
Recettes 2023	1 230 094,84
Autres produits de gestion courante	20 796,54
Produits des services	1 209 298,30
Résultat de l'exercice 2023	+ 363 996,77
Excédent reporté 2022	+ 1 013 979,16
Excédent de Clôture 2023 Section de Fonctionnement	+ 1 377 975,93

BUDGET ANNEXE DE L'EAU**Section d'Investissement**

Dépenses 2023	382 464,75
Opérations pour comptes de tiers	382 464,75
Recettes 2023	50 000,00
Opérations pour comptes de tiers	50 000,00
Résultat de l'exercice 2023	- 332 464,75
Déficit reporté 2022	+ 0,00
Solde des Restes à Réaliser	- 84 600,00
Déficit de Clôture 2023 Section d'Investissement	- 417 064,75

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 417 064,75 €
- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 332 464,75 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 960 911,18 €

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**Section de fonctionnement**

Dépenses 2023	1 390 291,70
Charges à caractère général	566 867,69
Charges de personnel	392 266,22
Charges Financières	36 641,39
Charges Exceptionnelles	212,50
Provisions pour risques et charges	300,00
Autres charges de gestion courante	1,93
Opérations d'ordre	394 001,97
Recettes 2023	1 708 392,79
Autres produits de gestion courante	1,44
Produits des services	1 427 861,26
Produits exceptionnels	33 251,26
Opérations d'ordre	247 278,83
Résultat de l'exercice 2023	+ 318 101,09
Excédent reporté 2022	+ 743 648,11
Excédent de Clôture 2023 Section de Fonctionnement	+ 1 061 749,20

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Section d'Investissement

Dépenses 2023	5 761 119,83
Frais d'Etudes et Insertions	1 228,87
Immobilisation corporelles	15 614,46
Travaux	5 068 553,51
Capital de la dette	328 981,23
Opérations d'ordre	346 741,76
Recettes 2023	5 611 373,41
Excédent de fonctionnement capitalisé	278 010,45
Subventions	4 839 898,06
Opérations d'ordre	493 464,90
Résultat de l'exercice 2023	- 149 746,42
Déficit reporté 2022	- 586 749,48
Solde des Restes à Réaliser	+ 510 373,76
Déficit de Clôture 2023 Section d'Investissement	- 226 122,14

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 226 122,14 €
- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 736 495,90 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 835 627,06 €

BUDGET ANNEXE DU QUATTRO**Section de fonctionnement**

Dépenses 2023	890 961,73
Charges à caractère général	561 118,75
Charges de personnel	311 542,58
Opérations d'ordre	14 798,94
Autres charges de gestion courante	1 093,97
Charges Exceptionnelles	2 407,49
Recettes 2023	872 955,48
Atténuations de charges	6 134,14
Produits des services	423 448,11
Dotations et Subventions	427 550,00
Autres Produits de gestion courante	1,68
Produits exceptionnels	10 453,55
Opérations d'ordre	5 368,00
Résultat de l'exercice 2023	- 18 006,25
Excédent reporté 2022	+ 30 755,20
Excédent de Clôture 2023 Section de Fonctionnement	+ 12 748,95

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET ANNEXE DU QUATTRO

Section d'Investissement

Dépenses 2023	12 739,73
Immobilisation corporelles	7 371,73
Opérations d'ordre	5 368,00
Recettes 2023	14 798,94
Opérations d'ordre	14 798,94
Résultat de l'exercice 2023	+ 2 059,21
Excédent reporté 2022	+ 76 463,13
Solde des Restes à Réaliser	- 11 354,00
Excédent de Clôture 2023 Section d'Investissement	+ 67 168,34

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Excédent reporté en investissement - Article 001 : + 78 522,34 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 12 748,95 €

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR**Section de fonctionnement**

Dépenses 2023	85 791,75
Charges à caractère général	74 535,98
Opérations d'ordre	11 255,77
Recettes 2023	215 048,98
Opérations d'ordre	53 499,24
Produits des services	161 549,74
Résultat de l'exercice 2023	+ 129 257,23
Excédent reporté 2022	+ 411 851,23
Excédent de Clôture 2023 Section de Fonctionnement	+ 541 108,46

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR**Section d'Investissement**

Dépenses 2023	5 032 743,22
Opérations d'ordre	198 437,44
Frais d'études et d'insertion	22 049,36
Travaux	4 812 256,42
Recettes 2023	3 512 781,32
Opérations d'ordre	156 193,97
Subventions	3 356 587,35
Résultat de l'exercice 2023	- 1 519 961,90
Excédent reporté 2022	+ 235 009,50
Solde des Restes à Réaliser	+ 1 244 821,64
Excédent de Clôture 2023 Section d'Investissement	- 40 130,76

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 40 130,76 €
- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 1 284 952,40 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 500 977,70 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

BUDGET RÉGIE D'INFORMATION URBAINE

Section de fonctionnement

Dépenses 2023	65 376,58
Charges à caractère général	42 618,82
Charges de personnel	22 756,76
Autres charges de gestion courante	1,00
Recettes 2023	282 876,68
Atténuations de charges	1 218,61
Produits des services	274 738,87
Produits exceptionnels	6 919,20
Résultat de l'exercice 2023	+ 217 500,10
Excédent reporté 2022	+ 68 645,40
Excédent de Clôture 2023 Section de Fonctionnement	+ 286 145,50

BUDGET RÉGIE D'INFORMATION URBAINE

Section d'investissement

Dépenses 2023	171 996,84
Acquisitions de matériels	171 996,84
Recettes 2023	0,00
Résultat de l'exercice 2023	- 171 996,84
Résultat reporté 2022	+ 300 000,00
Solde des Restes à Réaliser	+ 0,00
Déficit de Clôture 2023 Section d'Investissement	+ 128 003,16

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Excédent reporté en investissement - Article 001 : + 128 003,16 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 286 145,50 €

Décision :

Je vous propose sur avis favorable de la Commission des Finances et du Budget du 05 juin 2024:

- Article 1 : d'approuver les comptes administratifs 2023 du budget général et des budgets annexes
- Article 2 : d'approuver les affectations de résultats telles que proposées pour le budget général et les budgets annexes

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 32

- CONTRE : 4

Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Elie CORDIER

- ABSTENTION(S) : 5

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER, Mme Esther GONON

- SANS PARTICIPATION : 1

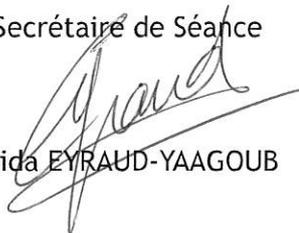
M. Roger DIDIER

La Maire-Adjointe



Maryvonne GRENIER

Le Secrétaire de Séance



Zoubida EYRAUD-YAAGOUB

Transmis en Préfecture le : 21 JUIN 2024

Affiché ou publié le : 21 JUIN 2024

